



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Association « Entreprendre Pour Apprendre Bourgogne-Franche-Comté » –
Demande de subvention 2025-2026**

L'association Entreprendre Pour Apprendre Bourgogne-Franche-Comté (EPA BFC) a adressé, par courrier en date du 14 octobre 2025, une nouvelle demande de subvention à Dijon métropole pour l'année scolaire 2025-2026.

Depuis janvier 2019, les deux structures associatives EPA Bourgogne et EPA Franche-Comté sont réunies en une seule association loi 1901, EPA Bourgogne-Franche-Comté, avec pour ambition de moderniser l'offre pédagogique pilotée par EPA France, de développer sa diffusion sur les différents bassins, de professionnaliser l'accompagnement, de dynamiser les événements et de renforcer les liens avec les acteurs de l'entrepreneuriat.

Pour mémoire, l'association a pour objet de permettre à des collégiens et lycéens de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, et d'acquérir un esprit d'entrepreneur.

Au moyen d'un projet pédagogique de « mini-entreprise », les jeunes accompagnés sont amenés à créer, tout au long de l'année scolaire, une entreprise réelle en miniature. Ils conçoivent un produit, définissent une stratégie, assurent la gestion et la communication, accompagnés par leurs enseignants et des conseillers issus du monde économique.

L'objectif est double :

- pour les jeunes, découvrir l'entreprise et son fonctionnement, appréhender une démarche de projet, développer leurs compétences et savoir-être ;
- pour les enseignants, expérimenter une autre approche pédagogique et renforcer les liens entre école et monde économique.

Le plan d'accompagnement 2024-2025 a permis la création de 108 projets de mini-entreprises, l'accompagnement de 2 551 jeunes avec un budget de 314 551 € pour 7 ETP et de 280 bénévoles (« mentors » issus du monde de l'entreprise, encadrant de jeunes).

Ces actions ont permis de sensibiliser un grand nombre d'élèves à l'esprit d'initiative, de renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et les acteurs économiques, et d'améliorer l'image de l'entrepreneuriat auprès des jeunes publics.

L'association a par ailleurs reçu des retours très positifs de la part des établissements scolaires et des encadrants. À titre d'exemple, un courrier de félicitations du Président de la République a été adressé à propos d'un projet conduit au lycée Saint-Bénigne à Dijon (courrier annexé).

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'association souhaite consolider et amplifier son action sur le territoire métropolitain.

Elle ambitionne d'accompagner 125 projets de mini-entreprises, d'innover dans ses programmes éducatifs et de renforcer les synergies entre l'Éducation nationale, les collectivités locales et les acteurs économiques.

L'association Entreprendre Pour Apprendre Bourgogne-Franche-Comté sollicite à ce titre une subvention de 7 500 € pour l'année scolaire 2025-2026. Ce financement contribuera à la mise en œuvre des programmes pédagogiques sur le territoire de Dijon métropole, en cohérence avec les objectifs métropolitains de soutien à l'éducation, à l'innovation et à l'attractivité économique.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'association Entreprendre Pour Apprendre Bourgogne-Franche-Comté une subvention de 7 500 € pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire que** les crédits correspondants seront prélevés sur le budget de l'exercice 2026.

SCRUTIN

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)